



Extrait du registre des délibérations

ARRONDISSEMENT DE NONTRON
PREFECTURE
024 24 24 00 75 2 - 20220512 - 2022_3_22 - DE
Reçu le 18/05/2022
Publié le 18/05/2022
Département de la
DORDOGNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2022-3-22

PÉRIGORD LIMOUSIN

Séance du 12 mai 2022

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
Chalais

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
02/05/2022

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 35
Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COUNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DUTHEIL Frédéric, DOBBELS Michel, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : THOMAS Michel (absent et a donné pouvoir à Danielle FAUCHER), COUTURIER Pierre-Yves, GARNAUDIE Didier,

Madame Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance

Mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage portant sur la compétence eau et assainissement

Compte tenu des échéances réglementaires et des modalités définies par la loi NOTRe, Ferrand Fesneau puis Engagement et Proximité concernant le transfert aux EPCI des compétences Assainissement collectif et Eau potable, la communauté de communes souhaite engager la réflexion sur ces prises de compétence et disposer d'une étude préalable afin d'avoir une vision globale du territoire et apporter une aide à la décision aux élus.

La mission d'assistance à maitrise d'ouvrage qui pourrait être confiée à l'Agence Technique Départementale pourrait concerner le recrutement et le suivi d'un bureau d'étude spécialisé chargé de réaliser une étude de transfert de compétences « assainissement collectif » et/ou « eau potable ». Ceci afin de pouvoir proposer aux élus plusieurs scénarii sur l'organisation, la programmation des investissements, le niveau de service et l'harmonisation tarifaire (en annexe).

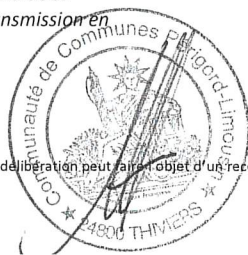
- Montant d'une mission sur la partie assainissement exclusivement : de 9 000 € HT soit 10.800 € TTC.
- Montant total de la mission assainissement + eau potable : 13 000 € HT soit 15 600 € TTC.

La mission serait déclinée en deux phases principales :

- Recrutement du bureau d'étude ; établissement du descriptif de l'opération, rédaction de DCE, assistance administrative, juridique et technique ; rapport d'analyse et mise au point du marché.
- Accompagnement global de la collectivité durant l'ensemble de l'étude sur les volets technique, juridique, financier et organisationnel.

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mai 2022
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20220512-2022_3_22-DE
Reçu le 18/05/2022
Publié le 18/05/2022

Compte tenu de l'organisation territoriale actuelle :

- Assainissement : 4 communes sans assainissement collectif, 9 communes adhérentes au SMDE et 9 communes en « gestion directe »,
- AEP : 13 communes en SIEAP, 2 Communes en gestion directe et 7 Communes adhérentes au SMDE,

il a été inscrit au budget 2022 de quoi réaliser une mission d'assistance sur la partie assainissement seule. La Communauté de communes se trouvant à l'occasion du transfert dans une position de représentation substitution des communes au sein des Syndicats d'eau potable et/ou du SMDE.

Se pose la question de l'intérêt de mener une mission d'assistance pour l'eau potable pour 2 Communes concernant le transfert de la compétence. Il semble préférable pour ces 2 Communes (Thiviers et Jumilhac le Grand) d'engager dès à présent une réflexion pour rejoindre un syndicat.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE son président à commander à l'ATD une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage portant sur le recrutement et le suivi d'un bureau d'étude spécialisé chargé de réaliser une étude de transfert de la compétence « assainissement collectif » seule,**

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mai 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

